

Cumuls, clientélisme et baronnies empoisonnent l'avenir

**Le sauvetage de la Wallonie passe par
une révolution des pratiques politiques**

Jean-Michel JAVAUX
Secrétaire fédéral

Bernard WESPHAEL
Chef de groupe et député wallon

Namur, le 19 mai 2006

Cumuls, clientélisme et baronnies empoisonnent l'avenir

Le sauvetage de la Wallonie passe par une révolution des pratiques politiques

ECOLO l'avait réaffirmé avec force dès la rentrée politique en 2005 : la Région ne réussira pas son Plan Marshall de relance économique si elle ne met pas simultanément en œuvre un Plan Marshall de réforme politique, établissant une véritable rupture avec un certain nombre de pratiques, d'habitudes, de dysfonctionnements et d'abus. Nous pensons, en effet, que **la problématique de la gouvernance et des pratiques politiques constitue une clé essentielle pour le redéploiement de la Région wallonne**. Il y va également de la bonne gestion des deniers publics. Cet enjeu majeur appelle d'urgence une **réforme globale** du système, reposant sur une vision d'ensemble cohérente en matière de bonne gouvernance.

C'est dans cette perspective que nous avons ainsi déposé un projet de Plan Marshall pour la gouvernance et les pratiques politiques.

Au départ, la majorité rouge-romaine nous a ri au nez, sur les plateaux de télévision comme au Parlement, convaincue qu'elle était de pouvoir **faire l'impasse totale sur la bonne gouvernance**.

Quelques scandales et une démission ministérielle plus loin, elle a repris une partie de ce discours à son compte et a annoncé mettre en œuvre certaines réformes.

Aujourd'hui, neuf mois après l'annonce du Plan Marshall et à l'heure de dresser un premier inventaire, il faut déchanter ! Il serait incorrect de présenter un tableau sans nuances et nous pouvons constater que des **changements intéressants** ont été initiés dans certains secteurs.

Il reste que là où des modifications ou des adaptations ont été adoptées ou sont en passe de l'être, elles restent **insuffisantes, voire largement insuffisantes**, par rapport aux problèmes soulevés ; d'autre part, plusieurs **réformes essentielles**, tenant à des éléments constitutifs du mal wallon, ne sont tout simplement **pas évoquées** : pensons ici aux **cumuls**, au **clientélisme** ou aux **sous régionalismes**. Pire, dans un grand nombre de cas, le Gouvernement a décidé d'avancer à **contresens** !

Ainsi, face aux urgences de l'heure, le Gouvernement a trop souvent tendance à temporiser ou à minimiser et, lorsqu'il ouvre une réforme, à veiller à le faire en préservant les prés carrés et les intérêts partisans ou individuels.

Depuis lors, une nouvelle vague d'affaires, de révélations et/ou d'inculpations (ICDI, nouvelles sociétés de logement dans la tourmente, De Clercq, Wagner, ...) font état, une fois encore, de scandales, de malversations ou de dysfonctionnements. Cette actualité illustre à nouveau, s'il le fallait, que la Wallonie n'en sort décidément pas, et rappelle combien **c'est de rupture dont il doit être question !**

1. LOGEMENT SOCIAL

Tout a donc commencé dans le secteur du logement social, à la suite d'audits alarmants révélant des situations catastrophiques dans une série de sociétés de logement.

Avant toutes choses, il faut rappeler que le Gouvernement ou la majorité ont, dès le départ et de façon systématique, tenté de **réduire l'ampleur de la problématique** ou de **cadenasser la discussion** :

- refus de communiquer au Parlement, lors de la première réforme du Code en juillet 2005, les résultats de l'audit financier général des sociétés ;
- obstacle à la mise en place d'une réelle commission d'enquête pour préférer un travail ordinaire en commission¹ ;
- limitation stricte de la liste des personnes auditionnées, excluant par exemple les témoins ou réviseurs d'une des sociétés en difficultés ;
- ...

Après avoir également refusé la réalisation d'un audit immédiat dans l'ensemble des sociétés (par exemple avec l'appui de la Cour des comptes comme nous l'avons proposé), la majorité a pris l'option d'une **cartographie des risques**, qui sera malgré tout finalement suivie d'un **audit** de chacune des sociétés.

Les résultats de la première phase de cette cartographie rendent compte de **l'ampleur de la crise**, les *cas isolés* l'étant de moins en moins : au total, outre 9 sociétés déjà conduites par un commissaire spécial, 9 autres sont placées sous procédure 'article 174' tandis que 7 sociétés, notamment sur base des indices relevés par la première phase de cette cartographie, seront soumises à un audit approfondi durant les prochaines semaines, dont 3 en urgence et avec probable envoi d'un commissaire spécial.

¹ Commission du reste présidée par un député-bourgmestre, Patrick Avril, depuis lors sur la sellette pour la gestion de la société de logement qu'il préside par ailleurs.

En toute hypothèse, il importe que la situation réelle de chaque société soit établie : il s'agit donc d'examiner la seconde phase de cette cartographie, portant notamment sur la procédure d'attribution ; il s'agit également de poursuivre le processus d'audits approfondis. Il doit en effet être clair que **ce n'est qu'à l'issue de l'ensemble des audits approfondis que nous pourrions mesurer avec fiabilité l'état réel du secteur**. Ce n'est aussi qu'à cette échéance que les comptes pourront être soldés.

Si la détermination du Ministre à avancer dans l'établissement des constats s'est manifestement amplifiée avec le temps, il faut par contre observer que **la volonté - ou la capacité - gouvernementale à initier les réformes nécessaires, et davantage encore à les mettre en œuvre, est largement insuffisante**.

La plupart des **modifications** adoptées vont **dans le bon sens** : mise en place d'un audit des sociétés, première réduction du nombre d'administrateurs - encore que 19 ou 25 restent des nombres trop élevés -, représentation proportionnelle dans les organes de gestion, régulation des rétributions des administrateurs et gérants - qui reste à faire -, ... Autant de mesures que nous avons soutenues.

Elles sont toutefois insuffisantes **par comparaison avec la résolution** votée par la coalition. Ainsi, plusieurs recommandations sont carrément passées à la trappe lors de l'adoption du décret :

- le **recrutement des directeurs-gérants** suivant des procédures objectivées (outre la faiblesse des conditions d'engagement et la non mise en œuvre d'un régime de mandats) ;
- la généralisation de la présence d'un **réviseur** au sein des sociétés ;
- l'obligation pour les administrateurs et directeurs-gérants de déposer une **liste de mandats** et une **déclaration de patrimoine**.

Ces réformes restent également insuffisantes par rapport à des changements importants pour le redressement du secteur. De façon prioritaire, il faut mentionner les éléments suivants :

- aucune évolution en matière d'**incompatibilités et cumuls**, de sorte que les bourgmestres et échevins pourront par exemple rester directeurs-gérants ou présidents de CA, tandis qu'une même personne pourra continuer à exercer de multiples mandats ;
- l'enjeu de l'**attribution des logements** - et le clientélisme qui l'entoure - est resté un tabou pendant l'ensemble des débats parlementaires, alors que, dans le même temps, 20 000 demandes restent en attente.

Enfin, ECOLO rappelle au Gouvernement qu'**aucun des arrêtés d'application n'a été adopté à ce jour**, qu'il s'agisse des arrêtés requis par le décret de mars 2006, autant que par celui de juillet 2005. Nous pensons par exemple, pour le décret de 2005, à la mise en œuvre du contrat d'objectifs du directeur-gérant ou du programme de gestion de

chaque société ou, pour le décret de 2006, aux balises en matière de jetons de présence et autres indemnités. Si nous nous souvenons par ailleurs que d'autres éléments n'entrent en vigueur qu'en 2007 (ouverture des organes de gestion, par exemple), cela signifie que **les réformes adoptées restent, à ce stade, largement virtuelles...** Cette situation est dangereuse.

Vu l'onde de choc provoquée par une crise grave pour la Wallonie, ECOLO estime que **le processus en cours doit se poursuivre dans la plus grande transparence**, afin de créer un cadre de nature à restaurer la confiance de la population.

En ce sens et compte tenu de l'état de crise qui risque de s'amplifier, **ECOLO demande** qu'un dispositif de suivi rapproché soit mis sur pied et **que le Ministre du Logement rende ainsi compte, tous les mois, de l'évolution de la situation et de l'action du Gouvernement dans un rapport discuté devant la Commission du Parlement wallon** : cartographie des sociétés, état des audits, situation requérant l'envoi d'un commissaire spécial, état d'avancement des réformes, ...

2. INTERCOMMUNALES

ECOLO VEUT UN AUDIT DE LA COUR DES COMPTES

La tourmente dépasse aujourd'hui les sociétés de logement social, puisque c'est le secteur des intercommunales - et des asbl communales - qui est à présent touché.

En particulier, une série de pratiques inadmissibles ont été mises en relief au sein de l'ICDI, à nouveau en Pays de Charleroi.

Cette affaire constitue-t-elle un *cas isolé* de plus ? Les mêmes symptômes conduisant aux mêmes maux, il est permis de penser que non².

Force est en tout cas de constater que cette affaire vient s'ajouter, dans un climat délétère aux instructions déjà ouvertes par ailleurs et qu'elle est susceptible de porter un nouveau coup, important, à la confiance de la population en nos institutions.

Pour cette raison, et parce que nous passons ici d'un secteur à un autre, il nous apparaît important que la Région puisse affirmer sa volonté de lutter contre toute forme d'abus ou de malversations, et puisse rapidement établir la probité du secteur intercommunal.

A cette fin, ECOLO propose que le Gouvernement mette en place, sans attendre, une **méthode fiable de nature à identifier les indices de**

² Nous pouvons du reste évoquer l'affaire Avaux, de même que, la récente démission du président de l'INASEP suite à un contentieux relatif au remboursement de notes de frais, ou encore la procédure d'audit de l'ISF qui vient d'être lancée par le Gouvernement.

dysfonctionnements ou de mauvaise gestion dans l'ensemble du secteur et à réaliser, avec le concours des services de tutelle et de la Cour des comptes, un audit au sein de ces structures.

A côté de cela, il faut observer qu'indépendamment de cette problématique des affaires, le Gouvernement a mis en chantier une **réforme des intercommunales**, comportant deux volets : un toilettage du décret, d'une part, et une réduction du nombre de structures, d'autre part.

A l'instar de la réforme adoptée dans le secteur du logement, la modification du décret qui est en projet nous semble contenir **plusieurs éléments positifs** : première réduction du nombre d'administrateurs à 30 (ce qui reste un nombre trop élevé)³, représentation proportionnelle dans les organes restreints de gestion, régulation des rétributions des administrateurs et gérants (qui reste à faire), accès aux délibérations pour les conseillers communaux, liste des adjudicataires, association de la Cour des comptes au contrôle, ...

Elle reste cependant **insuffisante**, en particulier **face aux enjeux suivants** :

- aucune règle n'est déterminée pour le **recrutement du personnel, et en particulier des directeurs généraux** ;
- aucune évolution en matière d'**incompatibilités et cumuls**, de sorte que les bourgmestres et échevins pourront par exemple rester directeurs généraux, de même qu'une même personne pourra continuer à exercer, quasi sans limite, de multiples mandats ;
- maintien du système de calcul de la dévolution des sièges encourageant l'hégémonie politique (clé Impériali + clé D'Hondt en fonction dérivée).

La **réforme du nombre d'intercommunales**, quant à elle, nous laisse également quelque peu perplexe, dans la mesure où la réalité du nombre absolu agrège des réalités fort disparates et que l'effort semble avoir été davantage porté au niveau des intercommunales de simple coopération communale, et beaucoup moins au niveau des entreprises en réseaux.

Au-delà, nous pensons qu'il importe également de considérer l'ensemble des structures publiques développées au niveau local et des entités constituées à l'intérieur des opérateurs subsistants. Nous craignons, en la matière, le « rattrapage » d'une réduction qui ne serait alors que faciale.

En toute hypothèse, nous reviendrons sur cette réforme de façon plus approfondie à l'occasion de son examen par le Parlement wallon.

³ D'autant que nous avons quelques craintes au niveau du développement des secteurs des intercommunales et des organes y attachés.

3. RATIONALISATION DES STRUCTURES ECONOMIQUES

A côté de la rationalisation annoncée des intercommunales, le Gouvernement avait également annoncé qu'il entendait structurer l'offre d'animation économique et d'animation technologique et rationaliser le paysage, composé de 70 acteurs d'un côté et de 50 de l'autre. Toutefois, le Gouvernement a réussi le tour de force de **commencer le travail de rationalisation par une opération allant dans le sens exactement contraire, en créant deux nouvelles structures, l'ASE et l'AST**, qui s'ajoutent aux structures existantes ! A ce stade, il n'y a pas la moindre rationalisation, le moindre début d'une première étape, la moindre annonce d'une quelconque concrétisation.

Outre la complexification du système à l'heure où la dynamique inverse est attendue, cette création de structures va de pair avec les habituels effets induits d'un tel phénomène⁴ : **création d'emplois** sur-rémunérés (par rapport aux barèmes de la fonction publique), possibilité de recruter sans le SELOR et en dehors des procédures garantissant transparence ou objectivation des compétences⁵...

Elle est aussi budgétivore : en 2006 (exercice partiel puisque les deux sociétés ne sont pas encore créées), 750 000 € sont prévus pour l'AST et 750 000 € étaient également prévus pour l'ASE. Celle-ci vient de voir son budget, déjà, augmenté à 1 788 000 € pour cette même année 2006 !

Dans le même temps, la galaxie des **filiales** s'est également élargie, puisque la SOFIPOLE a été développée pour le financement des pôles de compétitivité, tandis que la SOWAFINAL a été créée pour l'assainissement de certaines friches industrielles. Est-il seulement possible de penser qu'aucun outil wallon existant ne voit naturellement ses activités doublonnées par ces nouvelles structures et n'aurait pu remplir les missions qui leur ont été attribuées ?

Au niveau local, une même logique, contraire à la philosophie de rationalisation officiellement portée par le Plan Marshall, est à l'œuvre. Ainsi, la **ville de Liège** vient-elle, par exemple, de créer un **guichet d'accueil des investisseurs étrangers**.

Plus illustratif encore, l'**activation récente du GIE Economie** situé dans l'orbite de l'ASBL Avenir du Pays de Liège. Pour rappel, cette ASBL - qui reste présidée par le Ministre wallon du Budget - avait décidé de créer,

⁴ Encore qu'il n'est pas évident de définir le lien de causalité entre les deux phénomènes.

⁵ Il semble toutefois que le Gouvernement ait la volonté d'une sélection ouverte, à tout le moins pour les deux emplois de directeur (appels à candidatures parus au Moniteur de ce 18 mai 2006). Il garde cependant la haute maîtrise sur les deux jurys mis sur pied pour l'occasion, dès lors qu'ils sont composés pour une large part de personnes relevant de son autorité. Nous jugerons donc sur pièces.

il y a quelques années, plusieurs groupements d'intérêt économique (GIE) rassemblant, par secteur, divers opérateurs intercommunaux et publics existants. Parmi ces GIE, il en est un qui a fait la preuve la plus absolue de son inutilité, à savoir le GIE Economie, précisément : en près de 4 ans, aucune initiative quelconque et quasi aucune réunion, sauf pour acter le remplacement à la présidence de Willy Demeyer par José Happart. Cette structure fait donc certainement partie de celles qu'il est permis - et indispensable - de supprimer à très brefs délais. Ce GIE vient pourtant d'être activé, puisque plusieurs de ses opérateurs associés (SAB et Meusinvest en tout cas) ont décidé de lui verser, chacun, une subvention de 40 000 €, il y a quelques semaines ! Le but de l'opération consisterait, selon nos informations, à recaser l'un ou l'autre ami(e)...

Le Ministre wallon de l'Economie, interrogé à ce sujet il y a dix jours par Bernard Wesphael, ne compte toutefois pas réagir, évoquant son impuissance. Curieux, si nous voulons bien nous souvenir que la Région finance largement ces opérateurs contributeurs et que Meusinvest est soumis à la tutelle de la SOWALFIN.

4. ADMINISTRATION

Il importe tout d'abord de rappeler que le Gouvernement a créé *ex nihilo* plusieurs cellules directement situées dans son orbite.

Ainsi, une cellule a été mise sur pied autour d'un **délégué spécial à la création d'activités**, en principe affecté au PST 1 et depuis lors recyclé dans le suivi du Plan Marshall. Une cellule a également été développée autour d'un second **délégué spécial**, chargé de coordonner le **PST 2** relatif au développement du capital humain.

A côté de cela, une cellule a également été dédiée au **suivi des financements alternatifs**, en appui du cabinet du Ministre du Budget.

Cet appareil administratif est naturellement érigé **de façon parallèle à l'administration** et apparaît finalement comme une annexe des cabinets dont ils relèvent. Ces cellules présentent également leur coût budgétaire, qui constituent autant de sommes non prises en compte dans le plafonnement des dépenses de cabinet : ainsi, pour 2006, 400 000 € par exemple pour la cellule du délégué spécial à la création d'activités ou 642 000 € pour la cellule financière.

Dans la rubrique des cellules, il faut également accorder une mention spéciale à la **création de la cellule ESPACE** - encore appelée cellule de développement territorial, qui a pour but de gérer plusieurs missions de nature proprement administrative, voire régaliennne (planification, rédaction de cahier des charges, étude de projets de révision de plan de secteur). Il s'agit, de la sorte, de déposséder l'administration de l'aménagement du territoire de plusieurs de ses missions et de ses

agents, afin de les placer sous la supervision directe du Ministre. La facture s'élève par ailleurs à 1 000 000 €.

Nous savons que la fonctionnaire dirigeante s'est émue des motifs de cette décision dans un courrier adressé au Ministre, devenu ensuite d'ordre public. Nous savons aussi que l'intéressée s'est vue signifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire... Après les réductions de subventions d'IEW et les manœuvres d'intimidation à l'égard des riverains des aéroports en recours juridictionnel, c'est à présent la liberté d'expression des agents de la fonction publique qui est menacée !

A côté des cabinets et « extensions », il convient aussi d'évoquer la situation de l'administration, notamment quant à sa **structuration**.

Deux ministères, douze directions générales, des dizaines de divisions et des centaines de directions... Il y aurait certainement matière à une simplification de la *chaîne de commandement*, de même qu'à l'intégration d'éventuels nouveaux besoins, afin de cesser la création d'organismes autonomes ou de cellules parallèles.

Le Gouvernement a toutefois drastiquement limité ses ambitions, en s'arrêtant à la seule annonce de la **fusion entre la DGEE et la DGTRE**. Il semble par ailleurs que cet objectif soit lui-même **menacé** : informés de manœuvres fonctionnelles ayant pour but de faire échouer ce projet, nous avons interrogé le Ministre à ce sujet : il apparaît ainsi que le Gouvernement a effectivement ajourné sa décision à une hypothétique *réflexion plus globale sur l'ensemble des structures*.

Après avoir longuement temporisé pour ne pas le mettre en application tel quel, **le Gouvernement a par ailleurs sérieusement réduit l'ambition du régime des mandats** : suppression du brevet de management et, surtout, application aux seuls rangs A1 (secrétaires généraux) et A2 (directeurs généraux), à l'exclusion du rang A3 (inspecteurs généraux), ce qui a pour effet de limiter l'ampleur du système de près de 80 % en termes de nombre d'emplois visés, et de restaurer le mécanisme de la promotion pour le rang A3.

Il reste à espérer que cette évolution ne donnera pas lieu, dans le même temps, à la restauration de la scandaleuse répartition 2/3 - 1/3 en cours, à travers des conseils de direction caporalisés, sous la précédente promotion PS-PSC.

Enfin, les nouvelles révélations relatives à **l'affaire Wagner** et les complicités dont aurait bénéficié l'homme d'affaires carolo jettent un éclairage particulièrement inquiétant sur la gouvernance wallonne et font état de faits particulièrement graves.

Il importe que la clarté soit faite le plus rapidement possible dans cette affaire et que les **responsabilités** soient établies, notamment quant au rôle joué par les ex-Ministres Kubla et Van Cauwenberghe et par

l'administration. ECOLO interrogera en ce sens le Ministre Marcourt mardi prochain, dès la prochaine commission du Parlement Wallon.

5. TROIS PROPOSITIONS-PHARES POUR SORTIR DU MAL WALLON

A travers ces différentes illustrations, **trois enjeux** apparaissent, de façon transversale, comme étant **au centre du mal wallon : les cumuls, le clientélisme et les baronnies.**

La **restauration de la confiance** dans nos institutions et dans la Wallonie elle-même appelle une réelle rupture à l'égard de ces trois poisons. ECOLO propose dès lors d'ouvrir de façon urgente ces trois chantiers et souhaite rappeler, à ce sujet, ses propositions prioritaires.

A. Cumuls et conflits d'intérêt

Qu'il s'agisse de la question essentielle des conflits d'intérêt qu'engendrent naturellement une série de cumuls, de la disponibilité en temps et en esprit que requiert un accomplissement sérieux de sa charge publique, ou qu'il soit question de concentration de pouvoirs et d'hégémonie politique, la **problématique des incompatibilités et cumuls de mandats** se situe véritablement au cœur des errances et scandales mis au jour, et plus fondamentalement **au cœur d'un système wallon de malgouvernance**. Dans la plupart des affaires mises au jour, les mandataires responsables sont titulaires d'une multiplicité de mandats et se situent dans un ensemble de structures aux intérêts variés.

ECOLO souhaite donc reformuler ses propositions visant un **réel décumul des mandats** :

- incompatibilité entre fonction parlementaire et mandat exécutif local ;
- limitation drastique du nombre de mandats d'administrateur qu'une même personne peut exercer au sein d'une intercommunale ou structure assimilée (société de logement, autre société publique, ...) ;
- incompatibilité entre fonction de directeur d'une intercommunale ou structure assimilée et mandat exécutif local ;
- organisation, à partir de l'autorité de tutelle et de la Cour des comptes, d'un dispositif de contrôle *a priori* et *a posteriori* des conflits d'intérêts ;
- réduction réelle du plafond global de rémunérations de 150 % à 100 % par rapport à l'indemnité parlementaire et prise en compte de l'ensemble des revenus et non seulement des revenus d'ordre politique.

La mise en place de règles et d'un contrôle par les pouvoirs publics est d'autant plus nécessaire que la chasse aux parvenus ne se fait pas - ne pourrait pas se faire ? - de l'intérieur. Les événements récents démontrent qu'à défaut d'une capacité de certains acteurs - et singulièrement du PS, évidemment - à mettre de l'ordre chez eux, l'Etat doit agir pour garantir l'intérêt général.

B. Lutte contre le clientélisme et les passe-droits

Le clientélisme et le règne des passe-droits dominent trop souvent le fonctionnement d'une série d'institutions publiques en Wallonie. A chaque fois qu'un piston fait passer un dossier au-dessus de la pile, pour un logement social, pour un emploi public, pour une promotion ou pour un subside, c'est pourtant le principe d'égalité entre les citoyens qui est mis à mal et, dans le même temps, l'Etat de droit et la démocratie. A chaque fois, c'est le moral de la Nation qu'on sape, c'est la motivation des agents publics qu'on érode, c'est la confiance du public qu'on altère.

La Région wallonne ne pourra rebondir sans l'abolition de ce système de dépendance et de pouvoir. La Région wallonne ne pourra stimuler les entrepreneurs et mobiliser les citoyens tant que des logements sociaux continueront à être attribués préférentiellement à travers les permanences sociales, tant que des emplois au sein de l'administration ou de pouvoirs locaux continueront à être octroyés prioritairement aux amis, tant que des mandataires pourront imaginer détourner la règle pour favoriser leurs « clients ».

ECOLO propose l'adoption, par le législateur, d'un **code de déontologie**, dans des termes clairs, précis et exigeants, assorti de sanctions, en ce compris pénales, en cas d'infraction.

C. Un projet de développement régional contre les baronnies

La **multiplicité d'acteurs publics** en Wallonie n'est plus à démontrer, en particulier au niveau sous-régional. Elle est à la source de nombreuses dispersions et dilutions de pouvoir, de concurrences stériles et de déperdition d'énergies et de ressources⁶. Nous avons pu évoquer *supra* l'une ou l'autre illustration récente de ce mal endémique.

Ce tissu institutionnel surabondant constitue le **vecteur des sous régionalismes et des baronnies**, qu'elles soient territoriales ou sectorielles, et est particulièrement coûteux pour la collectivité. Il

⁶ A titre anecdotique, relevons que la délégation conduite par l'AWEx lors de la dernière édition du MIPIM à Cannes et rassemblant une série d'organismes et institutions publiques comprenait pas moins de 77 personnes !

altère naturellement l'émergence d'une **vision wallonne** et d'une **autorité régionale** et il induit corollairement une autonomisation de microsphères de pouvoir de nature à rendre plus difficile le contrôle démocratique et, partant, la lutte contre les abus. Le redéploiement wallon impose, en conséquence, de réduire la voilure, dans le respect des missions exercées et de l'emploi.

ECOLO veut **simplifier les institutions intermédiaires**, **rationaliser les outils économiques** et revoir la définition des zones franches sur base de critères objectifs et cohérents.

ECOLO rappelle par ailleurs son projet consistant à élire une partie du Parlement sur base d'une **circonscription unique régionale**, parallèlement à la nécessaire suppression du cumul entre fonction parlementaire et mandat exécutif local, qui pose de nombreuses difficultés : disponibilité, dialectique malsaine *contrôleur - contrôlé*, confusion entre intérêt régional et intérêt local, sous localisme, désavantage pour les communes non représentées au sein de l'assemblée régionale, ...

Bien plus qu'à travers une Constitution wallonne, c'est en attaquant les supports des sous régionalismes et des baronnies qu'une vision régionale pourra émerger et le projet de développement de la Wallonie prendre corps.

6. EN CONCLUSION

Une série d'illustrations laissent penser que bon nombre d'acteurs n'ont tout simplement pas pris **conscience de la gravité de la situation**.

La **situation économique** demeure pourtant extrêmement précaire et le chômage à un niveau très élevé. L'enjeu fondamental du redéploiement mériterait déjà, en lui-même, toutes les réformes qui s'imposent dans la gouvernance wallonne. Quel investisseur, en effet, pourrait miser sur la Région wallonne en observant l'état de délabrement dans lequel se trouvent une série de structures publiques relevant de près ou de loin de la Région wallonne ?

A côté de cela, la société est également déboussolée face à ces affaires à répétition et ce ne sont pas les révélations apparues ces dernières semaines qui vont améliorer cette situation. Mais ECOLO ne saurait céder à la menace de ceux qui agitent le risque de l'**extrême droite** pour couper court à toute critique. Si l'extrême droite menace de façon préoccupante et si une **crise démocratique sans précédent** est sur notre seuil, **ce sont les causes de cette crise qu'il convient de combattre**.

Face à cet état de crise qui perdure et s'amplifie, Ecolo continue de penser que **le redéploiement wallon n'aura pas lieu si le pouvoir politique wallon ne fait pas le choix d'une véritable révolution en matière de gouvernance**. Il importe donc de dépasser les demi-mesures pour établir une réelle rupture en cette matière.

ECOLO engage dès lors chacun à mesurer la gravité du moment et en appelle à un sursaut permettant l'adoption rapide de **réformes significatives de nature à restaurer la confiance de la population**. Le parti dominant y est-il prêt ? La démonstration tarde.